



Regroupement d'activités

Par LuzPay

Bonjour,

Actuellement dirigeant d'une pizzeria dans un local fixe (pas de place assise, uniquement emporté ou livraison le soir) j'ai beaucoup de place libre dans les locaux que je loue et pour rentabiliser cet espace, je souhaite ouvrir une épicerie de nuit. Je suis en train de faire les démarches pour l'autorisation de recevoir du public auprès de la mairie.

Est-ce que je dois créer une nouvelle société ou avec mon num siret actuel je peux ouvrir ce commerce?

Car grâce à mon activité de restaurant, mon commerce peut être ouvert jusqu'à 1h du matin sans autorisation supplémentaire il me semble??

Je vous remercie d'avance pour votre aide